

1523

Vendredi 25 juin 1948.

Arrêtés pris en vertu des pouvoirs  
extraordinaires. Rapports demandés  
par la commission du Conseil national.

P r é s i d e n c e .            V e r b a l .

Le président de la commission des pouvoirs extraordinaires du Conseil national a adressé au Conseil fédéral la lettre ci-annexée.

Il est

d é c i d é

de charger la chancellerie fédérale de communiquer cette lettre aux départements et de pourvoir à ce qu'il soit donné suite aux vœux de la commission concernant la fourniture d'explications (voir annexe).

Aux départements.

Extrait du procès-verbal à la chancellerie fédérale pour exécution.

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

